

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n°77-2020**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/11/2020
Présents	21
Absents	2
Procuration	1
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du deux novembre deux mille vingt, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **six novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric.

Procuration : LE MINEZ Monique à DILLON Valérie.

Absents : LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Mise en place d'un arrêt de bus au lieu-dit « Les Bessous »**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des habitants du hameau « Les Bessous » ont sollicité la commune pour la mise en place d'un arrêt de bus. La Région Occitanie, désormais compétente en matière de transport scolaire, s'est prononcée favorablement à la création d'un nouvel arrêt de bus, au lieu-dit Les Bessous.

Le coût de cette prestation s'élève à 1700 € HT / an et sera à la charge intégrale de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide de s'abstenir** sur cette question, dans l'attente d'obtenir davantage de précisions sur le coût et les conditions de mise en place de cet arrêt de bus au lieu-dit « Les Bessous ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

